



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



UN/DO. COLLECTION  
CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GENERALE

A/34/520

S/13559

27 septembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Point 25 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 27 septembre 1979, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Conformément à la résolution du Conseil de la Ligue des Etats arabes adoptée par les ministres arabes des affaires étrangères, de l'économie et des finances à Bagdad, le 31 mars 1979, et suite à la lettre du Président du Groupe des Etats arabes, datée du 29 mai 1979, qui a été distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/34/284-S/13354) et à la lettre du représentant permanent du Koweït, également distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/34/392-S/13478), j'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe des Etats arabes pendant le mois de septembre 1979, de vous communiquer ce qui suit :

1. En tant qu'organe subsidiaire de l'Organisation des Nations Unies, l'ONUST ne devrait participer à aucune action qui serait incompatible avec les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et qui pourrait constituer une approbation de fait par l'Organisation des Nations Unies ou l'un de ses organes du "Traité de paix égypto-israélien".

2. Le Groupe des Etats arabes s'oppose à toute action ou mesure de tout organe de l'Organisation des Nations Unies qui pourrait faciliter, de quelque façon que ce soit, la reconnaissance, l'acceptation, l'approbation et l'application dudit traité.

3. Le Groupe des Etats arabes s'oppose à toute augmentation du nombre des observateurs de l'ONUST dans le Sinaï, à toute modification de leur affectation et à tout changement de leur mandat qui découleraient de l'application du traité bilatéral susmentionné.

A/34/520  
S/13559  
Français  
Page 2

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Qatar,

Président du Groupe des Etats  
arabes,

(Signé) Jasim JAMAL